

Compte rendu de séance

Séance du 20 Juin 2014

L' an 2014 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : GIRAULT Martine, MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, PARMENTIER Alain, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LORGEOU Hervé à M. JUHEL Jean-Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 13/06/2014

Date d'affichage : 13/06/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JUHEL Jean-Michel

Complément de compte-rendu:

Madame le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour : DM n°3 et feu d'artifice de la fête nationale. Le Conseil Municipal accepte.

Après avoir donné lecture des deux derniers compte-rendus qui n'ont pas fait l'objet de remarque, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Rue Grand Cour : validation du DCE pour le lot 1 (assainissement) - D-2014-060

Rue Grand Cour : validation du DCE pour le lot 2 (eau potable) - D-2014-061

Décisions modificatives n°2 - D-2014-062

Décisions modificatives n°3 - D-2014-063

Mairie : Subvention géothermie Région Centre et ADEME - D-2014-064

Mairie : Subvention isolation Région Centre - D-2014-065

Mairie : Subvention Conseil Général du Loiret - D-2014-066

Mairie : Subvention DETR - D-2014-067

Mairie : Réserve Parlementaire - D-2014-068

FAJ/FUL - D-2014-069

Eglise : travaux complémentaires - D-2014-070

Fête Nationale : feu d'artifice - D-2014-071

- **Rue Grand Cour : validation du DCE pour le lot 1 (assainissement)**

réf : D-2014-060

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres,
Vu l'exposé du Maire sur les principes des marchés publics,
Vu la présentation des résultats du lot 1 par monsieur GONET,

Au vu des éléments exposés, madame le Maire demande au Conseil de choisir l'entreprise pour le lot 1 du marché public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la société VIGERY BARBOSA pour le lot 1 assainissement dans le cadre du marché public pour les rues Grand Cour et Hauts Talons et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Rue Grand Cour : validation du DCE pour le lot 2 (eau potable)**

réf : D-2014-061

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres,
Vu l'exposé du Maire sur les principes des marchés publics,
Vu la présentation des résultats du lot 2 par monsieur GONET,

Au vu des éléments exposés, madame le Maire demande au Conseil de choisir l'entreprise pour le lot 2 du marché public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la société VERNAT TP pour le lot 2 eau potable dans le cadre du marché public pour les rues Grand Cour et Hauts Talons et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

- **Décisions modificatives n°2**

réf : D-2014-062

Madame le Maire laisse la parole à monsieur GONET.

Pour financer la maîtrise d'ouvrage des travaux concernant les rues Grand Cour et Hauts Talons, il est nécessaire de procéder à la décision modificative budgétaire suivante.

article D 2151 : - 49 137 €

article D 2315 : + 49 137 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative proposée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Décisions modificatives n°3**

réf : D-2014-063

Madame le Maire laisse la parole à monsieur GONET.

Pour financer les travaux de la façade ouest de l'église, il est nécessaire de procéder à la décision modificative budgétaire suivante.

En section d'investissement :

- article D 2313 : + 53 000 €

- article R 021 : + 53 000 €

En section de fonctionnement :

- article D 023 : + 53 000 €

- article D 61521 : - 53 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative proposée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• **Mairie : Subvention géothermie Région Centre et ADEME**

réf : D-2014-064

Vu l'exposé de monsieur SAMIN sur le pré-projet de géothermie des bâtiments Mairie,

Monsieur SAMIN informe que ce pré-projet s'élève à 54 794.60 € HT.

Madame le Maire explique au Conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès de la Région Centre et de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Région Centre et de l'ADEME, au taux maximal accordé, au titre du développement durable et des économies d'énergie et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• **Mairie : Subvention isolation Région Centre**

réf : D-2014-065

Vu l'exposé de monsieur SAMIN sur le pré-projet d'isolation du bâtiment Mairie,

Vu le rapport de BSE,

Monsieur SAMIN informe que ce pré-projet d'isolation s'élève à 41 810 € HT pour la partie Mairie et 48 170 € HT pour la partie Restaurant Scolaire. La partie Restaurant Scolaire sera réalisée ultérieurement.

De plus, monsieur SAMIN précise que l'accessibilité PMR de ces deux bâtiments sera réalisée en parallèle de l'isolation.

Madame le Maire explique au Conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès de la Région Centre pour les travaux d'isolation et aussi pour l'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Région Centre, au taux maximal accordé, au titre de l'isolation, économies d'énergie et accessibilité pour la partie Mairie et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• **Mairie : Subvention Conseil Général du Loiret**

réf : D-2014-066

Vu le manque d'éléments sur le dossier,

Madame le Maire propose le report de ce point à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Mairie : Subvention DETR**

réf : D-2014-067

Vu le manque d'éléments sur le dossier,

Madame le Maire propose le report de ce point à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Mairie : Réserve Parlementaire**

réf : D-2014-068

Vu le manque d'éléments sur le dossier,

Madame le Maire propose le report de ce point à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **FAJ/FUL**

réf : D-2014-069

Vu le courrier du Conseil Général du 28 mai 2014 concernant l'appel de fonds FAJ/FUL,

Vu l'exposé de madame le Maire et de monsieur COULLON,

Madame le Maire précise que l'activité actuelle du CCAS ne présente pas la nécessité de répondre favorablement à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas participer au financement de ces fonds.

A la majorité (pour : 0 contre : 12 abstentions : 3)

- **Eglise : travaux complémentaires**

réf : D-2014-070

Vu le devis D14102 de la société LAGARDE pour la restauration de la façade ouest de l'église d'un montant total de 53 194.61 euros TTC,

Vu l'exposé de madame le Maire sur la nécessité d'effectuer la restauration de la façade de l'église afin de protéger le travail réalisé sur les voûtes à l'intérieur de l'édifice,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société LAGARDE pour la restauration de la façade de l'église et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Fête Nationale : feu d'artifice**

réf : D-2014-071

Vu la délibération D-2014-056 du 27 mai 2014,

Vu les devis négociés de Feux de Loire des feux d'artifice sonorisé et non-sonorisé,

Madame le Maire demande au Conseil de choisir le type de feu d'artifice pour la Fête Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- demande l'annulation de la délibération D-2014-056

- décide de choisir le devis du feu d'artifice non-sonorisé d'un montant de 2 250 euros TTC.

A la majorité (pour : 8 contre : 6 abstentions : 1)

Questions diverses :

- Appartements rue des Hauts Talons

Madame le Maire laisse la parole à madame MILLANA.

Cette dernière informe le Conseil qu'il y aurait une locataire potentielle pour l'appartement et rend compte des remarques de l'organisme de gérance.

Madame le Maire ainsi que les membres du Conseil demandent que l'organisme de gérance nous fournisse plus de précisions sur la sécurité financière de la personne (prélèvement sur l'allocation CAF).

- Plan canicule

Madame le Maire laisse la parole à madame GIRAULT.

Cette dernière fait le bilan du recensement du plan canicule 2014 (16 personnes).

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil le principe du plan canicule et donne des consignes à appliquer lors de leur passage chez les personnes recensées.

La plan canicule sera intégrée au PCS de la commune.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 8 septembre 2014 à 18h30 en Maire de Messas.

Séance levée à: 21:05

En mairie, le 26/06/2014
Le Maire
Shiva CHAUVIERE